

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

**Objet : Budget primitif 2023**

- adoption du budget primitif 2023 ;
- confirmation des modalités de vote au niveau du chapitre par nature ;
- autorisation d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (instruction M57)

Séance du 23 mars 2023

Convocation du 17 mars 2023

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-sept mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, MM. Patrice Pattée, Christian Lancrenon, Mme Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

Mme Monique Pourcelot par Mme Chantal Brault,  
M. Philippe Szyrkowski par Mme Liliane Wietzerbin

Etait absent :

M. Numa Isnard

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

**Séance du 23 mars 2023**

**OBJET : Budget primitif 2023**

- **adoption du budget primitif 2023 ;**
- **confirmation des modalités de vote au niveau du chapitre par nature ;**
- **autorisation d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (instruction M57)**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu l'article 110 de la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 autorisant l'expérimentation de la certification des comptes locaux,

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 complétant les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire,

Vu l'article 144 de la loi de finances pour 2023 prolongeant d'une année l'expérimentation de la certification des comptes locaux,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 qui constitue le référentiel applicable durant l'expérimentation de la certification des comptes locaux, et qui précise les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu sa délibération du 20 décembre 2018 sur la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales offrant la possibilité au conseil municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Vu sa délibération du 9 février 2023 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le certificat administratif produit par le comptable public de Sceaux attestant des résultats 2022, dans l'attente de production du compte financier unique (CFU) 2022 (qui remplace le compte administratif et le compte de gestion, la Ville expérimentant en effet le CFU dans le cadre de l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019),

Considérant le projet d'affectation du résultat 2022 pris en application de l'instruction M57 qui dispose que le résultat de fonctionnement (soit 3 806 527,70 € au titre de 2022) doit être principalement affecté à la couverture du déficit de la section d'investissement (soit – 2 317 909,88 €) ; le solde disponible (soit 1 488 617,82 €) étant affecté à la réduction des charges de fonctionnement du budget 2023.

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2023,

Article 1 : Adoption du budget primitif 2023 de la Ville.

Après en avoir délibéré, à la majorité (7 votes contre : M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin)

PRECISE que le budget primitif 2023 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2022, au vu du certificat administratif produit par le comptable public de Sceaux attestant de ces résultats.

PRECISE que ce résultat pourra faire l'objet d'une rectification et d'une prise en compte dans le budget 2023 par décision modificative si le professionnel du chiffre était amené, dans le cadre de ses demandes de correction d'erreurs et d'ajustement, à faire évoluer ce résultat comptable.

ADOPTE les quatre sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

chap	Libellé	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 047 000,00	7 votes contre : M. Dessanges, Mmes Gautier, Bonté, MM. Bernard, Tamby, Szykowski, Mme Wietzerbin
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	21 920 000,00	idem
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	607 000,00	idem
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (sauf 6586)	9 812 000,00	idem
6586x	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	0,00	idem
66	CHARGES FINANCIERES	1 745 000,00	idem
67	CHARGES SPECIFIQUES	11 000,00	idem
68	DOTATION AUX PROVISIONS, DEPRECIATIONS (semi-budgétaires)	25 000,00	idem
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 553 000,00	idem
042	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 930 000,00	idem
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>49 650 000,00</b>	idem

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

chap	Libellé	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
013	ATTENATIONS DE CHARGES	475 000,00	7 votes contre : M Dessanges, Mmes Gautier, Bonté, MM Bernard, Tamby, Szynkowski, Mme Wietzerbin
70	PRODUITS SERVICES, DOMAINE, VENTES DIVERSES	5 741 000,00	idem
73	IMPOTS ET TAXES (sauf le 731)	1 335 468,00	idem
731	FISCALITE LOCALE	32 605 000,00	idem
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 425 000,00	idem
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 798 594,18	idem
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	idem
77	PRODUITS SPECIFIQUES	0,00	idem
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	idem
042	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	781 320,00	idem
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>48 161 382,18</b>	idem
	<i>EXCEDENT REPORTE</i>	1 488 617,82	idem
	<b>TOTAL CUMULE DES RECETTES</b>	<b>49 650 000,00</b>	idem

En section d'investissement : les chapitres suivants en dépenses : (stade « propositions nouvelles » ; le stade report étant repris pour solde)

chap	Intitulé	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 000,00	7 votes contre : M. Dessanges, Mmes Gautier, Bonté, MM. Bernard, Tamby, Szynkowski, Mme Wietzerbin
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	idem
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 594 444,75	idem
18	COMPTE DE LIAISON	0,00	idem
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf le 204)	1 209 000,00	idem
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	192 000,00	idem
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 150 000,00	idem
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	0,00	idem
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (sauf le 2324)	1 843 000,00	idem
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	0,00	idem
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	345 000,00	idem
45	CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	idem
040	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	781 320,00	idem
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	600 000,00	idem
	<b>OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES - DEPENSES</b>	<b>13 717 764,75</b>	idem
	<i>REPORT DE DEPENSES</i>	2 426 569,25	idem
	<i>REPRISE DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT</i>	5 418 666,00	idem
	<b>DEPENSES REPORTEES</b>	<b>7 845 235,25</b>	idem
	<b>POUR UN TOTAL CUMULE DE</b>	<b>21 563 000,00</b>	idem

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

chap	Intitulé	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)	1 541 090,12	7 votes contre : M Dessanges, Mmes Gautier, bonté, MM Bernard, Tamby, Szykowski, Mme Wietzerbin
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	2 317 909,88	idem
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (sauf le 138)	776 000,00	idem
138	AUTRES SUBVENTIONS INVEST. NON TRANSF.	0,00	idem
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 005 674,63	idem
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf le 204)	0,00	idem
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00	idem
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	idem
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	0,00	idem
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (sauf le 2324)	0,00	idem
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	0,00	idem
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	345 000,00	idem
45	CHAPITRES D'OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	0,00	idem
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 553 000,00	idem
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	967 000,00	idem
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 930 000,00	idem
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	600 000,00	idem
<b>OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES - RECETTES</b>		<b>16 035 674,63</b>	idem
	<i>RECETTES REPORTEES</i>	5 527 325,37	idem
<b>RECETTES REPORTEES</b>		<b>5 527 325,37</b>	idem
	<b>POUR UN TOTAL CUMULE DE RECETTES DE</b>	<b>21 563 000,00</b>	idem

- à la majorité, (7 votes contre : M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin)

ADOPTE dans son ensemble le budget primitif 2023 de la ville de Sceaux qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

▪ section de fonctionnement	49 650 000 €
▪ section d'investissement	21 563 000 €
▪ <b>TOTAL</b>	<b>71 213 000 €</b>

Article 2 : Confirmation des modalités de vote du budget

- à la majorité (7 votes contre : M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin)

CONFIRME que la commune :

- applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 l'instruction budgétaire et comptable M57,
- décide de voter son budget par nature, accompagné d'une présentation par fonction, avec définition d'opérations en investissement,
- autorise le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, en conformité avec l'instruction M57.

Article 3 : Autofinancement prévisionnel

- à la majorité (7 votes contre : M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin)

PRECISE que :

- > le montant du virement complémentaire à la section d'investissement s'élève à 2 553 000 €,
- > les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 1 930 000 €.

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement s'élève donc à 4 483 000 €.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*[Signature of the Mayor]*

le secrétaire de séance

*[Signature of the Secretary of the Meeting]*